



## OBJECTIF(S)

- Connaître le fonctionnement de l'organisation judiciaire et les grands contentieux de la copropriété pour une meilleure gestion pour gérer les premières démarches contentieuses et constituer un dossier

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Directeurs d'agence, Gestionnaires de copropriété, assistantes

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 8 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en immobilier

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### I - LE FONCTIONNEMENT JUDICIAIRE

- Les différents types de décision et les degrés de juridictions
- Comment obtenir une décision, les notions principales
- Exécuter une décision

### II - LA COPROPRIÉTÉ EN JUSTICE

- Qui représente le syndicat
- L'autorisation d'agir
- Le tribunal compétent
- Le sort des frais liés à la procédure

### III - LE CONTENTIEUX SPÉCIFIQUE DE LA COPROPRIÉTÉ

- Les litiges relatifs au règlement de copropriété
- Exécution du règlement de copropriété
- Nullité d'une clause du règlement de copropriété
- Litiges liés aux tantièmes et à la répartition des charges

- Atteinte aux parties communes et travaux réalisés sans autorisation
- Les litiges liés à l'utilisation des locaux (Usage et destination des locaux - Les troubles de voisinage...)
- Contestation d'assemblée générale
- Le recouvrement des charges de copropriété
- Fondement de la demande du syndicat : Exigibilité et liquidité
- Comment présenter sa demande ?
- Le précontentieux : la mise en demeure
- Comment présenter sa demande devant un tribunal ?
- Obtenir un jugement et l'exécuter par les voies classiques
- La saisie immobilière
- La transmission des pièces en cas de changement de syndicat
- Différents cas de désignation de mandataire judiciaire
- Désignation judiciaire du Conseil syndical
- Désignation judiciaire du représentant de l'indivision



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap